

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2008

L'an deux mille huit, le quinze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DAMART, Maire, en suite de convocations en date du onze décembre deux mille huit, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Dominique RAMS (excusée).

Procuration : Dominique RAMS à Bertille BAECKELANDT

Secrétaire : Vincent VOISIN

1. Décision modificative N° 2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Budget Primitif adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2008, le Budget Supplémentaire adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 20 novembre 2008, considérant que, suite à la simplification de la M14, il n'y a plus d'inscriptions budgétaires pour les cessions d'immobilisations, l'établissement des titres et mandats ouvrant automatiquement les crédits nécessaires, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la décision modificative N° 2 portant sur un virement de crédits comme décrit ci-après :

IMPUTATIONS	BUDGET PRÉCÉDENT	MODIFICATION	NOUVEAU BUDGET
2113.R	1 512.00	- 1 512.00	0.00
024	83 000.00	+1 512.00	84 512.00
675	1 512.00	-1 512.00	0.00
775	1 512.00	-1 512.00	0.00

2. Lancement d'un appel d'offres pour le renouvellement des contrats d'assurance de la commune

Vu la fin des contrats d'assurance de la Commune au 1^{er} avril 2009 :

- Contrat multirisque,
- Contrat protection juridique,
- Contrat flotte automobile,
- Contrat responsabilité du Maire et des Adjoints,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de lancer un appel d'offres pour la renégociation des contrats d'assurance de la Commune et de mandater un bureau d'études pour établir un cahier des charges qui servira de base à l'appel d'offres.

3. Création d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.)

Vu la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 permettant aux collectivités locales de créer des Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.) avec possibilité de renouvellement, considérant les besoins en encadrement de la cantine et de l'accueil périscolaire, la réglementation actuellement en vigueur, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de créer un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi à raison de 20 heures par semaine, pour une durée de six mois, rémunéré sur la base du S.M.I.C., autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cet emploi et décide que les dépenses liées à cet emploi seront payées sur le crédit du chapitre 012 du budget.

4. Création d'un poste d'attaché territorial à compter du 1^{er} janvier 2009

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que Monsieur Alain CARLIER, attaché territorial, Secrétaire Général de la Mairie de MARÇEUIL, sollicite une mutation pour le 1^{er} mars 2009.

Il propose de créer un poste d'attaché territorial au 1^{er} janvier 2009 pour que le titulaire du poste qui exercera les fonctions de secrétaire général à compter du 1^{er} mars 2009 puisse se mettre au courant des affaires de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide la création d'un poste d'attaché territorial à compter du 1^{er} janvier 2009 et que la dépense sera imputée sur le chapitre 012 du budget de la commune.

5. Gestion des centres de loisirs 2009

Considérant que la gestion des centres de loisirs ne fait pas apparaître le coût réel de ces centres notamment de part la mise à disposition de personnel communal, le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer une convention de partenariat avec l'association « LES FRANCAS » pour la réalisation d'une enquête auprès des 13/20 ans pour une somme de 1825 €, attribue la gestion des centres de loisirs pour l'année 2009 à l'association « LES FRANCAS » avec une option pour les années 2010 et 2011, autorise le Maire à signer la convention relative à cette gestion une fois que celle-ci aura été validée par la Commission Jeunesse et Sports et à dénoncer la convention signée avec l'association AMAZONE LOISIRS.

CONTRE : Dominique RAMS

6. Achat des terrains Réseau Ferré de France à proximité de la gare

Vu le courrier de Réseau Ferré de France en date du 15 octobre 2008 envisageant la cession de l'ancienne cour de marchandises au profit de la commune, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, demande au Maire d'étudier ce projet de cession.

7. Validation du programme d'actions du Contrat Educatif Local 2009

Suite à l'avis favorable de la commission Jeunesse et Sports, le Conseil Municipal décide de mettre en œuvre pour l'année 2009 les actions suivantes :

- Atelier d'initiation musicale, de chant et d'expression (art et musicothérapie) pour une somme de 5000 € dont 2500 € demandés à la D.D.J.S.
- Atelier Arts visuels / Arts plastiques pour une somme de 2400 € dont 1200 € demandés à la D.D.J.S.
- Atelier Arts du cirque pour une somme de 5000 e dont 2500 € demandés à la D.D.J.S.
- Atelier sensibilisation hygiène et sécurité (prévention routière) pour une somme de 1700 € dont 850 € demandés à la D.D.J.S.
- Espace livres (bibliothèque municipale) pour une somme de 1000 € dont 500 € demandés à la D.D.J.S.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, valide ce programme d'action du Contrat Educatif Local pour l'année 2009, accepte un financement communal à hauteur de 7550,00 € et sollicite une subvention de 7 550,00 € auprès de la D.D.J.S.